



MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS DE BAGNOLET CONVOQUES EN VUE D'UNE SANCTION

NON A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE

Le mercredi 3 novembre 2021, comme à chaque fois que les acquis des agents sont attaqués, la CGT a appelé les fonctionnaires territoriaux à mener des actions syndicales.

Avec les agents de Bagnolet réunis en intersyndicale avec toutes les organisations syndicales de la ville, la CGT a appelé les agents à se mobiliser pour défendre leurs intérêts collectifs en participant à une manifestation à l'Hôtel de ville.

Or la Coordination Syndicale Départementale CGT93 apprend qu'une procédure disciplinaire est ouverte à l'encontre d'un certain nombre d'entre eux, dont le secrétaire général de la CGT des territoriaux de Bagnolet Georges MONIEZ.

En fait ce que l'autorité territoriale reproche à la CGT en attaquant son secrétaire général et un certain nombre d'agents c'est d'avoir organisé une lutte qui a rassemblé un grand nombre d'agents de différents services de la collectivité déterminés à combattre la suppression annoncée de la prime de vie chère et donc une baisse de revenus pour l'ensemble des agents.

La CSD CGT93 demande :

- l'arrêt de toutes les menaces de sanctions contre les agents
- l'abandon de la procédure disciplinaire
- l'arrêt de toute forme de discrimination et de criminalisation de l'activité syndicale

Et ce d'autant plus que cette action était justifiée puisque les agents et leur syndicat ont obtenu gain de cause avec le maintien de la prime.

Bobigny le 31 janvier 2022,

Pour la CSD CGT 93
Nathalie Gosselin
Serge Robineau
Secrétaires départementaux